

Mémo stratégique – Droits de douane, responsabilité civile américaine dans l'escroquerie des royalties Ferrayé, et conséquences politiques en Suisse

Résumé exécutif

Ce mémo propose un cadre de résolution diplomatique à l'un des plus grands cas documentés de fraude et de blanchiment international impliquant les royalties sur les brevets de Joseph Ferrayé pour l'extinction et le blocage des puits de pétrole. Il lie les mesures douanières américaines à une reconnaissance de responsabilité civile et propose un accord bilatéral à fort impact géopolitique.

1. Contexte de l'affaire Ferrayé

- En 1991, les brevets de Joseph Ferrayé permettent l'extinction rapide des puits pétroliers incendiés lors de la guerre du Golfe.
 - Une vaste opération d'escroquerie est mise en place autour du vol de ses royalties, impliquant notamment la DEA, la Federal Reserve, la Republic National Bank (HSBC), ainsi que des acteurs politiques américains et européens.
 - Le montant initial du préjudice est estimé à plus de 3'600 milliards USD dans les années 90, montant qui dépasse aujourd'hui les 97'000 milliards USD.
-

2. Mandat et légitimité

- Le 25 septembre 2004, Joseph Ferrayé m'a officiellement cédé 50 % de ses droits sur les royalties.
 - Je suis chargé de la récupération des avoirs détournés et blanchis, dans l'intérêt des victimes et de la Justice internationale.
-

3. Responsabilité des États-Unis d'Amérique

- Trois plaintes officielles ont été déposées (2015, 2016, 2025) contre les institutions américaines, sans suite judiciaire.
 - La responsabilité civile des USA est engagée du fait de l'inaction face à des faits prouvés de corruption, de complicité et de blanchiment et que toutes les opérations se sont déroulées en dollars US.
 - L'affaire "Money Plane" documente les mécanismes systémiques ayant permis ces crimes financiers.
-

4. Impact et contexte suisse

- Les institutions politiques et judiciaires suisses ont été corrompues au plus haut niveau pour couvrir cette affaire.
 - La pauvreté touche 18 % de la population suisse, en grande partie en raison de ces détournements systémiques.
 - Ma candidature au Conseil Fédéral de mars 2025 repose sur la dénonciation de ce régime illégitime.
-

5. Proposition à l'attention du Président Donald J. Trump

- Il est proposé un accord bilatéral conclu directement entre le Président Donald J. Trump, pour les États-Unis, et moi-même, Marc-Etienne Burdet, pour la Suisse, sans intervention du Gouvernement suisse actuel.
 - Cet accord portera sur une levée partielle ou totale des 31 % de droits de douane en contrepartie de l'abandon de toute responsabilité civile des USA dans l'affaire des royalties, sans pour autant que les auteurs de l'escroquerie puissent échapper à la Justice.
 - L'accord, une fois rendu public et présenté aux médias internationaux, constituera un séisme politique majeur en Suisse. Il provoquera la chute du Gouvernement et du Parlement en place, tel que prévu dans mon programme politique.
-

6. Objectifs communs Suisse-USA

- Justice économique internationale.
 - Lutte commune contre l'État profond et les mafias financières.
 - Rétablissement de l'État de droit et de la souveraineté des peuples.
-

Conclusion

Par cette initiative, nous avons une opportunité historique de coopérer sur un dossier exemplaire de corruption mondiale. Une alliance stratégique entre les USA et un mouvement souverainiste suisse pourrait marquer un tournant politique majeur au niveau international.

Je suis à disposition pour toute discussion, assistance ou audience diplomatique à ce sujet.

Marc-Etienne Burdet

Yverdon-les-Bains, le 6 avril 2025